

POUR QUI ... ?

Les entreprises du Pays du Libournais\*,  
inscrites au Répertoire des Métiers  
ou au Registre du Commerce  
depuis plus d'un an.

\* Sont exclues du programme d'aide :

les entreprises implantées sur la commune de Libourne, les entreprises paramédicales, les professions libérales, les entreprises de transport (ambulance, taxi), les agences immobilières, les bureaux d'étude et de conseil, les commerces d'objets anciens (brocante, dépôt-vente), les commerces saisonniers, les hôtels, restaurants gastronomiques, de restauration rapide, le négoce et le commerce de gros, les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup>, les commerces de détail non alimentaires de plus de 600 m<sup>2</sup>, et plus globalement toutes les entreprises dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur à 1M€.

Votre contact : Syndicat Mixte de Pays du Libournais  
Isabelle BYTNAR  
05.57.55.00.74  
contact@paysdulibournais.eu

Brannais, Castillon-Pujols, Canton de Fronsac,

Pays du Libournais  
3  
OCMAC

Opération Collective de Modernisation  
de l'Artisanat et du Commerce

Vous êtes **ARTISAN, COMMERÇANT,**  
**PRESTATAIRE DE SERVICES,**  
implanté en **PAYS DU LIBOURNAIS ...**

Bénéficiez d'un  
**ACCOMPAGNEMENT**  
**TECHNIQUE et FINANCIER**



# C'EST QUOI ... ?

## Pays du Libournais

### 1. Un accompagnement technique

L'OCMAC, c'est l'opportunité de bénéficier d'une évaluation de l'activité et des résultats de mon entreprise (Bilan Conseil)\*

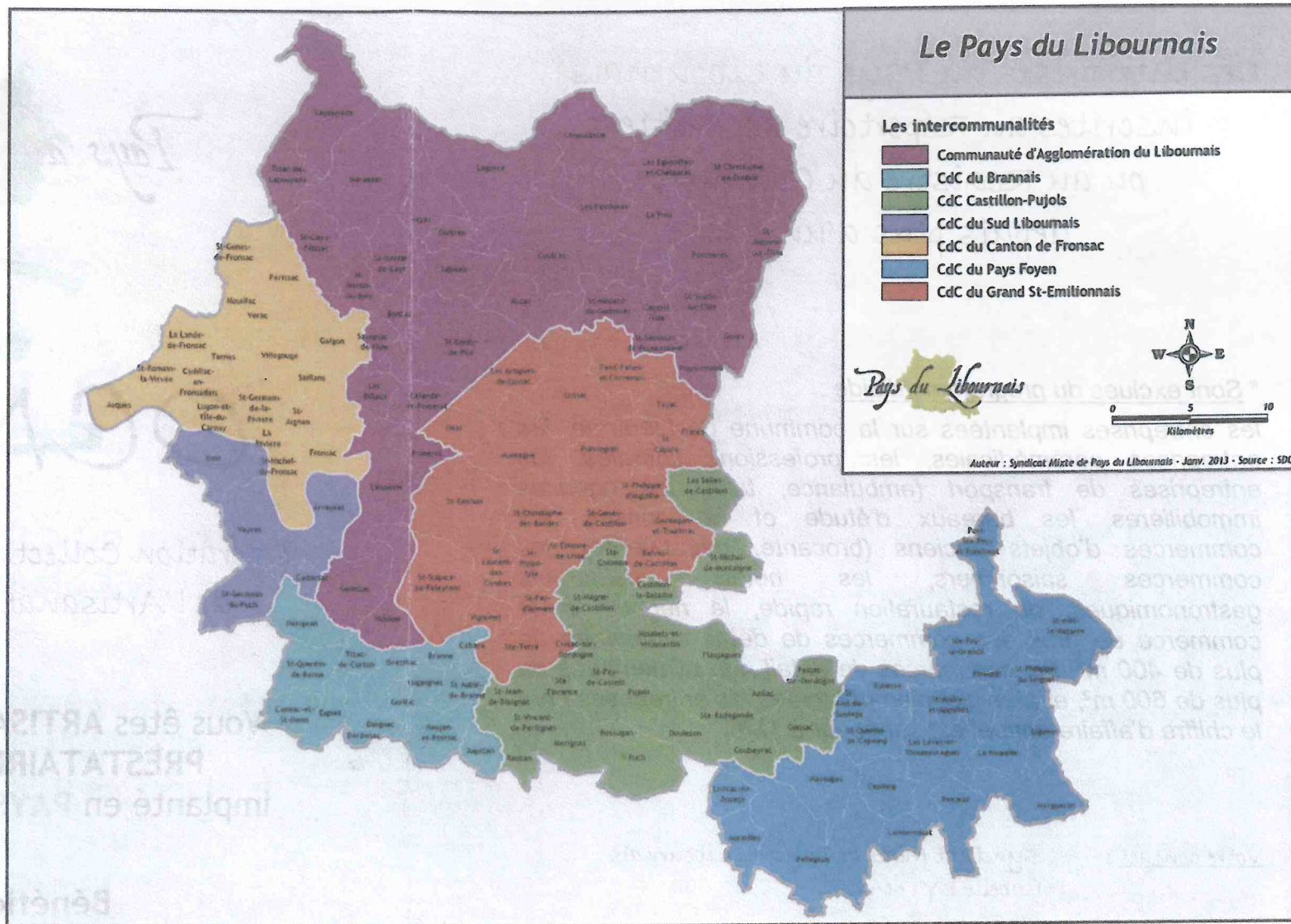
\* sous réserve d'une participation financière de 324,02 € TTC

Le regard extérieur d'un agent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine Secteur Gironde ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne me permettra de mieux appréhender mon activité, son marché et les marges de progression qui s'offrent à moi. En découleront, les conditions de faisabilité de mon projet d'investissement.



### 2. Une aide financière

L'OCMAC, c'est l'occasion de voir mon projet d'investissement financé jusqu'à 30% de son coût total HT.



Mon projet d'investissement, d'un montant minimum de 6.000 euros plafonné à 30.000 euros, sous condition d'éligibilité, pourra faire l'objet d'une subvention comprise entre 1.800 et 9.000 euros